Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260701-2026071CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1er JUILLET 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 071

_____

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 32

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. François-Éric GODEFROY, 1er adjoint, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 24 juin 2026 **Date d'affichage : 24 juin 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, Mme CORLAY, M. COUGARD, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, Mme LEGAULT, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme PETITCOLLOT, Mme POIRIER, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir Mme CORLAY), M. GOURSOLAS (pouvoir à M. PARISOT), M. JONNET (pouvoir à M. GABORIEAU), M. LAURENT (pouvoir à M. GODEFROY), Mme LE GLEAU DECKMYN (pouvoir à M. COUGARD), M. SAVIGNAC, Mme THOMAS (pouvoir à M. GREBOVAL)

Secrétaire de séance : M GUILLOUX

ACQUISITION D'UN LOCAL POUR LA CREATION D'UNE MAM

Entendu l'exposé de M. l'adjoint chargé de l'urbanisme et du foncier
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 ;
Vu l'avis du service des Domaines en date du 18 juin 2026 ;
Considérant la nécessité de renforcer l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire communal ;
Considérant l'intérêt général que présente l'installation d'une Maison d'Assistantes et Assistants Maternels permettant de répondre aux besoins des familles ;
Considérant que le local proposé répond aux caractéristiques techniques et fonctionnelles nécessaires à l'accueil du public concerné ;
Considérant l'accord intervenu avec le Groupe Launay fixant le prix global d'acquisition à 570 000 € HT ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

APPROUVE l'acquisition auprès du Groupe Launay du local d'activité destiné à accueillir une Maison d'Assistantes et Assistants Maternels, ainsi que les trois places de stationnement associées au prix de 570 000 euros HT ;
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique d'acquisition ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération ;
DIT que les frais liés à l'acquisition seront pris en charge par la commune conformément aux dispositions de l'acte à intervenir.

Publié et affiché le 3 juillet 2026